

ISO 50003:2014



NBN ISO 50003:2019



Systemes de management de l'énergie - Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification de systemes de management de l'énergie (ISO 50003:2014)

Valable à partir de 26-03-2019

ICS: 03.100.70

**NORME
INTERNATIONALE**

**ISO
50003**

Première édition
2014-10-15

**Systèmes de management de
l'énergie — Exigences pour les
organismes procédant à l'audit et
à la certification de systèmes de
management de l'énergie**

*Energy management systems — Requirements for bodies providing
audit and certification of energy management systems*



Numéro de référence
ISO 50003:2014(F)

© ISO 2014



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2014

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Caractéristiques de l'audit d'un système de management de l'énergie	2
5 Exigences du processus d'audit	2
5.1 Généralités.....	2
5.2 Confirmation de la portée de la certification.....	3
5.3 Détermination de la durée de l'audit.....	3
5.3.1 Durée de l'audit.....	3
5.3.2 Personnel dédié au SMÉ.....	3
5.4 Échantillonnage multisite.....	3
5.5 Réalisation des audits.....	4
5.6 Rapport d'audit.....	4
5.7 Audit de certification initiale.....	4
5.7.1 Audit d'étape 1.....	4
5.7.2 Audit d'étape 2.....	4
5.8 Audit de surveillance.....	4
5.9 Audit de renouvellement de certification.....	4
6 Exigences de compétences	5
6.1 Généralités.....	5
6.2 Compétences générales.....	5
6.3 Compétences techniques.....	6
Annexe A (normative) Durée des audits SMÉ	10
Annexe B (normative) Échantillonnage multisite	14
Annexe C (informative) Amélioration continue de la performance énergétique	20
Bibliographie	21

ISO 50003:2014(F)**Avant-propos**

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour l'élaboration du présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou sur la liste ISO des déclarations de brevets reçus (voir www.iso.org/patents).

Les éventuelles appellations commerciales utilisées dans le présent document sont données pour information à l'attention des utilisateurs et ne constituent pas une approbation ou une recommandation.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité et pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: Avant-propos — Informations supplémentaires [Foreword - Supplementary information](#).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 50003 a été élaborée par le Comité technique ISO/TC 242, *Management de l'énergie*, en collaboration avec le *Comité ISO pour l'évaluation de la conformité* (CASCO).

Introduction

La présente Norme internationale est destinée à être utilisée avec l'ISO/IEC 17021:2011. Au moment de la publication de la présente Norme internationale, l'ISO/IEC 17021:2011 est en cours de révision et doit être annulée et remplacée par l'ISO/IEC 17021-1. Pour les besoins de la présente Norme internationale, l'ISO/IEC 17021:2011 et l'ISO/IEC 17021-1 sont considérées comme étant équivalentes. À la publication de l'ISO/IEC 17021-1, toutes les références à l'ISO/IEC 17021:2011 figurant dans la présente Norme internationale seront considérées comme des références à l'ISO/IEC 17021-1.

Outre les exigences de l'ISO/IEC 17021:2011, la présente Norme internationale définit des exigences liées au secteur technique spécifique des systèmes de management de l'énergie (SMÉ) nécessaires pour garantir l'efficacité de l'audit et de la certification. La présente Norme internationale traite notamment des exigences supplémentaires nécessaires au processus de planification des audits, à un audit de certification initiale, à la conduite d'un audit sur site, à la compétence de l'auditeur, la durée des audits de SMÉ et l'échantillonnage multisite.

L'[Article 4](#) décrit les caractéristiques d'un audit de SMÉ, l'[Article 5](#) décrit les exigences liées au processus d'audit d'un SMÉ et l'[Article 6](#) décrit les exigences de compétences attendues du personnel impliqué dans le processus de certification d'un SMÉ. Les [Annexes A](#), [B](#) et [C](#) fournissent des informations supplémentaires complétant l'ISO/IEC 17021:2011. La présente Norme internationale traite des audits aux fins de certification des systèmes de management de l'énergie, mais elle ne traite pas des audits énergétiques dont l'objet est d'établir une analyse systématique de la consommation d'énergie et de son usage qui, eux, sont définis dans l'ISO 50002.

Systemes de management de l'énergie — Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification de systemes de management de l'énergie

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les exigences relatives à la compétence, à la cohérence et à l'impartialité nécessaires aux organismes fournissant des services d'audit et de certification des systemes de management de l'énergie (SMÉ). Afin de garantir l'efficacité des audits de SMÉ, la présente Norme internationale traite du processus d'audit, des compétences exigées du personnel engagé dans le processus de certification des systemes de management de l'énergie, de la durée des audits et de l'échantillonnage multisite.

La présente Norme internationale est destinée à être utilisée avec l'ISO/IEC 17021:2011. Les exigences de l'ISO/IEC 17021:2011 s'appliquent également à la présente Norme internationale.

2 Références normatives

Les documents suivants, en totalité ou en partie, sont référencés de manière normative dans le présent document et sont indispensables pour son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO/IEC 17021:2011¹⁾, Évaluation de la conformité — Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systemes de management

ISO 50001, *Systemes de management de l'énergie — Exigences et recommandations de mise en oeuvre*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 50001 et dans l'ISO/IEC 17021:2011, ainsi que les suivants, s'appliquent.

3.1

preuves d'audit

enregistrements, énoncés de faits ou autres informations pertinents en fonction des critères de l'audit et vérifiables

Note 1 à l'article: Les preuves d'audit peuvent être qualitatives ou quantitatives.

3.2

bureau central

emplacement ou réseau de bureaux locaux ou de succursales (sites) d'un organisme multisite, dans lequel les activités de SMÉ sont planifiées, contrôlées ou gérées en totalité ou en partie

Note 1 à l'article: Le bureau central ne correspond pas nécessairement au siège social ou à un emplacement unique.

1) Sera remplacée par l'ISO/IEC 17021-1.